

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 9 décembre 2010

Convocation : le 3/12/2010

Affichage de l'avis de réunion : le 3/12/2010

Le 9 décembre 2010 à vingt heures quinze les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, DEGUETTE Hervé, INGOUF-BIRETTE Isabelle, ROMERO Sandra, JACQUET Charles, DUBOST Stéphane, THARSILE Marie Berthe, LEMIERE Delphine, BOUILLY Ghislaine, MAUGER Catherine.

Absent(s) excusé(s) : SADOT Jackie

Absent(s) : SAMSON Pascal

Procuration(s) : Monsieur SADOT Jackie a donné procuration à Monsieur LEFRANCOIS Laurent

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : ALESSANDRINI Marie-Claude

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
2. Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor
3. Subventions et participations :
 - Autorisation de versement de la participation à l'Association Familles Rurales en remboursement des frais engagés pour les activités loisirs découverte 2009/2010 et proposition de reconduction de l'opération pour l'année scolaire 2010/2011.
 - Etude de diverses demandes de subventions
4. Modification des tarifs de la salle des fêtes
5. Décision modificative budgétaire concernant le budget communal
6. Réflexion concernant le projet de construction d'un abri pour le canot de sauvetage de la S.N.S.M.
7. Questions, informations et affaires diverses.
 - Projet de convention de reversement de frais supportés par le budget communal pour la gestion des budgets annexes.

La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 octobre 2010.

Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor (n°11/2010)

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.9279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Patrick VAQUEZ pour la période d'intérim du 16 mai au 12 juillet 2010, puis à Madame Armelle CAU à partir du 13 juillet 2010.
- d'accorder également à Madame Armelle CAU, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour notre commune à partir de janvier 2011, selon le tarif en vigueur à cette date.

La dépense sera affectée à l'article 6225 du budget communal.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

2. Subventions et participations : (n°12/2010)

2.2. Subventions et participations relatives à la délégation de monsieur Cauchebrais

- *Autorisation de versement de la participation à l'Association Familles Rurales en remboursement des frais engagés pour les activités loisirs découverte 2009/2010 et proposition de reconduction de l'opération pour l'année scolaire 2010/2011.*

Environ 75 enfants ont participé aux activités « Loisirs découverte » pour le cycle 2009-2010.

Le coût réel calculé lors du bilan financier est de 4 067.61 € Euros:

La commune d'Urville-Nacqueville ayant la compétence jeunesse, la charge totale de ce service lui revient.

Les membres du conseil, après examen du bilan financier (conforme au budget prévisionnel 2009-2010) sont invités :

- à approuver ce bilan financier et d'autoriser le versement de la participation s'élevant à 4 067.61 euros répartis de la façon suivante : (imputation article 65738)
 - Association Familles Rurales pour 2159.21 €
 - ASSUN Fédération pour 1908.40 €
- à reconduire cette action pour l'année scolaire 2010-2011, budget prévisionnel 3 567.25 €

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

- *Etude de diverses demandes de subventions :*
Entendu l'exposé du Maire adjoint, les membres du conseil approuvent les décisions suivantes :
 - Subvention pour l'ASSUN lutte pour l'achat d'une bâche de protection du tatami pour un montant de 1 220, 60 €. (imputation article 6574)
 - Venue du cirque Paradis : Projet conjoint bibliothèque municipale/Association Familles Rurales. Pour l'organisation du concert, une subvention de 934,79 € sera votée en faveur de l'Association Familles Rurales. (imputation article 65738)
 - Demande du comité départemental de cyclisme de faire de la commune d'Urville Nacqueville , la ville départ du tour de la Manche.
 - Le conseil municipal donne son accord de principe aux conditions stipulées dans la demande.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

2.3. Subventions et participation relatives à la délégation de Madame Alessandrini

Entendu l'exposé du Maire adjoint, les membres du conseil décident de reconduire l'engagement de la commune à verser aux établissements scolaires une subvention pour les sorties scolaires à raison de 50 € par élève domicilié sur la commune. (imputation : article 65738)

La subvention sera versée à l'établissement scolaire organisateur de l'évènement sur présentation du justificatif de participation à la sortie.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

2.4. Participation relative à la délégation de Monsieur Aupetit :

Remboursement des frais de fonctionnement du poste de secours de la SNSM pour la saison estivale 2010.

Les frais engagés par la Station de Sauvetage d'Urville-Nacqueville pour le fonctionnement estival de la station en 2010 sont répartis de la manière suivante :

- Charges avancées par la SNSM à rattacher au budget de la commune en totalité : 206,29 €
Médicaments pour trousse à pharmacie, recharges d'oxygène, essence (160 litres).
- Charges avancées par la SNSM à rattacher au budget de la commune à 50% : 685,08 €
Convention oxygène, achat de jumelles, révision moteur, antenne VHF, frais de télécommunication.

La contribution demandée à la commune par la SNSM est donc la suivante :

206,29 € et 342,54 € (685,08 *50%) = **548, 83 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par la S.N.S.M pour le montant indiqué ci-dessus (imputation article 65738).

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

3. Modification des tarifs de la salle des fêtes (n°13/2010)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2011 pour la location de la salle des fêtes :

	Pour mémoire tarifs jusqu'au 31/12/2010	Tarifs à compter du 01/01/2011
Résidents hors commune	600.00 €	612.00 €
Arrhes (50%)	300.00 €	306.00 €
Résidents hors commune Week-end long	0.00 €	700,00 €
Arrhes (50%)	0.00 €	350,00 €
Résidents dans la commune	460.00 €	470.00 €
Arrhes (50%)	230.00 €	235.00 €
Résidents dans la commune Week-end long	0.00 €	500,00 €
Arrhes (50%)	0.00 €	250,00 €
Associations	230.00 €	235.00 €
Locations en semaine pour les particuliers	180.00 €	184.00 €
Entreprises		
Location une journée	300.00 €	306.00 €
Location deux journées	500.00 €	510.00 €
Location trois journées	700.00 €	715.00 €

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

4. Décision modificative budgétaire n°3 concernant le budget communal (n°14/2010)

Suite à l'acquisition d'illuminations et le besoin urgent de changer le matériel informatique de la maison des Associations et [de la mairie](#), les membres du conseil approuvent la décision modificative budgétaire suivante :

Budget communal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 6232 - Fêtes et cérémonies : - 6 500 €
Article 61522 – entretien de bâtiments : - 3 500 €
Article 023 - virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement + 10 000 €

Section d'investissement :

Recettes :

Article 021 - virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement :+ 10 000 €

Dépenses :

Article 2188 – 203 : illuminations + 6 500 €
Article 2183 : acquisition de matériel informatique + 3 500 €

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

5. Réflexion concernant le projet de construction d'un abri pour le canot de sauvetage de la S.N.S.M. d'Urville-Nacqueville

Il est demandé à l'architecte d'affiner le projet en prenant en compte le gabarit exact de l'ensemble « canot et remorque » et le fait que le système de levage est abandonné.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

6. Questions, informations et affaires diverses.

- Projet de reversement de frais supportés par le budget communal pour la gestion des budgets annexes. (n°15/2010).

A) Considérant qu'une partie du temps de travail de certains agents de la collectivité est employé pour la gestion des trois budgets annexes : le camping les Dunes, les Habitations Légères de Loisirs, le caravaning Le Clos Moisson, le maire propose de transférer les charges correspondantes à chacun des budget annexes, en fonction du barème suivant :

1. Gestion technique :

Répartition d'un poste soit 1820 heures selon barème ci-dessous.

Barème : Nombre d'heures année N-1 x par coût moyen du service technique année N-1

Service	DUNES	HLL	CLOS	A reverser au budget communal
	heures	heures	heures	heures
Intervention et gestion technique : taux moyen du service * heures	806.00	806.00	208.00	1820.00

2. Entretien des sanitaires et de bungalows effectué par du personnel communal titulaire :

Barème : Nombre d'heures année N-1 x par coût moyen du service d'entretien année N-1

Service	DUNES	HLL	CLOS	A reverser au budget communal
	heures	heures	heures	heures
Intervention des femmes de service	0.00	208.00	507.00	715.00

3. Gestion administrative :

Barème : Nombre d'heures année N-1 x par coût moyen du service administratif année N-1

Service	DUNES	HLL	CLOS	A reverser au budget communal
	heures	heures	heures	heures
Gestion administrative	98.00	75.00	32.00	205.00

La dépense sera imputée à l'article 6218 « remboursement de charges de personnel » de chaque budget annexe.

La recette sera imputée à l'article 7478 « participation d'autres organismes » du budget communal.

Chaque année la dépense et la recette seront inscrites au budget primitif de chacun des budgets concernés.

B) Application de la règle pour le transfert des charges sur le budget 2010 :

Année de référence 2009

Service	coût horaire du moyen du service	Camping Les Dunes		Habitations Légères de Loisirs		Caravaning Le CLOS MOISSON		Total des heures pour les trois budgets annexes	Montant à reverser au budget communal
		Heures	coût	heures	coût	heures	coût		
Gestion technique : taux moyen du service * heures	19.35	806.00	15 594.51	806.00	15 594.51	208.00	4 024.39	1 820.00	35 213.40
Intervention des femmes de services	18.53	0.00	0.00	208.00	3 855.11	507.00	9 396.83	715.00	13 251.94
Gestion administrative	19.71	98.00	1 931.60	75.00	1 478.26	32.00	630.73	205.00	4 040.59
total heures / coût		904.00	17 526.11	1 089.00	20 927.88	747.00	14 051.94	2 740.00	52 505.93

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent le barème exposé en première partie (A)
- autorisent le maire à procéder au transfert de charges concernant le budget principal et les budgets annexes 2010 selon tableau exposé en deuxième partie (B)
- autorisent les décisions modificatives énumérées ci-dessous.

Budget le Clos Moisson : (DM2)

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Ouverture d'un crédit au chapitre 012, article 6218 + 14 051.94 €
- article 61522 : entretien de bâtiments : - 14 051.94 €

Budget Camping Les Dunes : (DM4)

Section de fonctionnement :

Les recettes 2010 étant supérieures à la prévision approuvée en avril 2010 les prévisions seront réajustées de la manière suivante :

Recettes :

- Article 7083 : locations diverses +19 000,00 €

Dépenses :

- Article 61523 : entretien de voies et réseaux +10 000.00 €
- Article 6218 : autres personnels extérieurs + 9 000,00 €

Budget Habitations Légères de Loisirs : (DM3)

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- article 6218 : autres personnels extérieurs + 9 000,00 €
- article 61522 : entretien de bâtiments : - 9 000,00 €

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

- Tarifs relatifs aux structures locatives : Caravaning Le Clos Moisson, Habitations Légères de Loisirs, camping Les Dunes (n°16/2010)

Entendu l'exposé de l'adjoint au maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent les tarifs 2011 relatifs aux structures locatives du caravaning le Clos Moisson, du Camping Les Dunes et des Habitations Légères de Loisirs joints ci-annexés.

Annexe n° 1 : tarifs 2011 du caravaning Le Clos Moisson

Annexe n° 2 : tarifs 2011 du camping Les Dunes

Annexe n°3 : tarifs 2011 des Habitations Légères de Loisirs

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0

Annexe n° 1 : Tarifs 2011 du caravaning le Clos Moisson

Objet		Tarifs 2011
Tarifs mensuel redevances Clos Moisson RESIDENTS	Emplacement :	118.25 €
	Adulte :	49.40 €
	Enfants :	13.40 €
	Eau, assainissement :	35.80 €
	Electricité 10A :	88.30 €
	Electricité 15A :	124.00 €
	Electricité : 20A	146.40 €
1 emplacement comprend : l'emplacement + 2 personnes adultes ou enfant + 1 véhicule		Tarif mensuel fixe, quelque soit le nb de jours d'occupation
Supplément pour :	Personnes supplémentaires au tarif adulte ou enfant Eau, assainissement Electricité	Si absence, au prorata du NB de jours d'occupation (*), déduction électricité si installation électrique débranchée.
	(*) 1.70 €	Par adulte par jour de présence
	(*) 0.45 €	Par enfant par jour de présence
	(*) 1.30 €	Pour eau et assainissement par jour de présence
	(*) 3.10 €	Pour électricité 10A par jour de présence
	(*) 4.40 €	Pour électricité 15A par jour de présence
	(*) 5.10 €	Pour électricité 20A par jour de présence
Tarifs emplacements de passage à la journée	Emplacement nu :	5.00 €
	Adulte :	2.10 €
	Enfant :	1.10 €
	Véhicule	1.10 €
	Eau, assainissement	1.20 €
	Electricité 10A :	6.70 €
	Electricité 15A :	9.40 €
	Electricité 20A :	11.10 €
Le forfait journalier comprend 1 caravane ou camping car + 1 véhicule + 2 personnes + eau et assainissement + électricité 10A		Forfait journalier 16.70 €
Divers	Jetons machine à	3.50 €
	Jetons machine à	3.00 €

Annexe n°2 : Tarifs 2011 du Camping Les Dunes

Objet		Tarifs 2011
Location de chalets en bois (hors location de draps)	Basse saison du 02/04/11 au 25/06/11 et du 20/08/11 au 02/10/11	
	Semaine :	199.50 €
	Week-end	87.60 €
	Forfait deux jours	54.90 €
	Journée supplémentaire :	22.40 €
	Forfait spécial 1 journée pour randonneurs en groupe jusqu'à 8 personnes (2 chalets), au delà réduction de 5% par chalet supplémentaire	22.40 €
	Haute saison du 25/06/11 au 20/08/11	
	Semaine :	275.00 €
	Week end :	95.90 €
	Journée supplémentaire :	29.00 €
Réduction :		
5% pour 2 semaines		
10% pour 3 semaines		
15% pour 4 semaines		

Objet		Tarifs 2011
Redevances camping	Emplacement nu :	5.00 €
	Adulte :	2.10 €
	Enfant :	1.10 €
	Véhicule	1.10 €
	Electricité 3A :	2.80 €
	Electricité 6A :	3.90 €
	Electricité 10A :	6.80 €
	Forfait saisonnier (2 mois juillet août) 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	761.00 €
	Forfait journalier 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	12.80 €
	Visiteur à la journée	1.10 €
	Garage mort été (/jour)	8.80 €
	Garage hivernal (/mois)	31.90 €
	Forfait annuel normal	1 007.90 €
	Forfait annuel Grand confort	1 222.70 €
	Accueil camping car non résident (utilisation borne)	4.00 €

Tarifs 2011 du Camping Les Dunes (suite)

Objet		Tarifs 2011
Location des mobile-homes 4 à 6 places (hors location de draps)	Basse saison du 02/04/11 au 23/04/11 et du 03/09/11 au 02/10/11	
	Semaine	264.40 €
	Week-end	109.20 €
	Forfait 2 jours	69.10 €
	Journée supplémentaire	26.70 €
	Mi saison 23/04/11 au 25/06/11 et 20/08/11 au 03/09/11	
	Semaine	349.50 €
	Week-end	143.30 €
	Forfait 2 jours	91.80 €
	Journée supplémentaire	34.60 €
	Haute saison du 25/06/11 au 20/08/11	
	Semaine	435.00 €
	Week-end	160.40 €
Journée supplémentaire	37.50 €	

Objet		Tarifs 2011
Location des mobile-homes 6 à 8 places (hors location de draps)	Basse saison du 02/04/11 au 23/04/11 et du 03/09/11 au 02/10/11	
	Semaine	303.90 €
	Week-end	125.40 €
	Forfait 2 jours	79.20 €
	Journée supplémentaire	30.30 €
	Mi saison 23/04/11 au 25/06/11 et 20/08/11 au 03/09/11	
	Semaine	401.70 €
	Week-end	164.60 €
	Forfait 2 jours	105.40 €
	Journée supplémentaire	39.60 €
	Haute saison du 25/06/11 au 20/08/11	
	Semaine	499.80 €
	Week-end	181.70 €
Journée supplémentaire	42.90 €	

Divers	Jetons machine à laver	3.50 €
	Jetons machine à sécher	3.00 €
	Location de draps (tarif par personne par séjour ou à chaque changement de draps)	4.00 €
	Prêt de Barbecue (caution)	50.00 €

Annexe n° 3 : Tarifs 2011 relatif à la structure Habitations Légères de Loisirs

Objet	Tarifs 2011	
Tarifs Bungalows (hors location de draps et téléviseurs)	Basse saison du 01/01/11 au 25/06/11 et du 20/08/11 au 31/12/11	
	4 lits / Semaine (Uniquement le N°29 4 lits simples)	237.20 €
	Week-end	89.80 €
	Forfait deux jours	68.00 €
	Journée supplémentaire	38.30 €
	5 lits / Semaine (du N°1 au N°28 + N°30) 1 lit double + 3 lits simples)	262.50 €
	Week-end	111.90 €
	Forfait deux jours	89.90 €
	Journée supplémentaire	47.80 €
	Formule économique en basse saison : un bungalow d'une chambre à 2 lits (1 semaine)	175.30 €
	Haute saison du 25/06/11 au 20/08/11	
	5 lits / Semaine (du N°1 au N°28 + N°30) 1 lit double + 3 lits simples)	347.30 €
	Week end	159.50 €
	Journée supplémentaire	53.00 €
Location à des travailleurs en déplacement		
à la semaine pour deux personnes	106.40 €	
Personne supplémentaire à la semaine	63.70 €	
Au mois pour deux personnes	342.60 €	
Personne supplémentaire au mois	175.50 €	

Divers	Jetons machine à laver	3.50 €
	Jetons machine à sécher	3.00 €
	Location de téléviseurs première semaine	34.10 €
	Location de téléviseurs deuxième semaine	31.50 €
	Location de téléviseurs à partir de la troisième semaine	25.60 €
	Location de téléviseurs week end	15.80 €
	Location de téléviseurs journée supplémentaire	7.20 €
	Location de draps (tarif par personne par séjour ou à chaque changement de draps)	4.00 €
	Forfait nettoyage et fonctionnement pour prêt aux associations sur convention	20.00 €
	Prêt de Barbecue (caution)	50.00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 9 décembre 2010 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 16 décembre 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.